



Important : Le Dindon sauvage est connu comme un animal nuisible en agriculture où il peut causer des dommages parfois importants et entraîner des pertes financières. Un contrôle annuel de la population est essentiel afin de limiter les dégâts, mais aussi l'accroissement de la population. La chasse, seul outil disponible et utilisé au Québec pour contrôler la population de Dindons sauvages, se pratique principalement au printemps, durant la période de reproduction, alors que sont employées des stratégies basées sur des comportements de reproduction pour attirer les mâles.

Origine et objectifs de la chasse au Dindon sauvage

L'histoire québécoise du Dindon sauvage est relativement jeune puisque la province ne fait pas partie de son aire de répartition précoloniale. Les premières observations datent de 1976 et sa nidification en sol québécois fut confirmée en 1984. On doit son arrivée ici à la migration d'individus provenant du nord des États-Unis et de l'Ontario.

Au début des années 2000, les observations de plus en plus fréquentes et laissent supposer qu'une population est bien établie et qu'elle est en pleine expansion. Dès lors, des enquêtes, des études et des inventaires sont réalisés afin de mieux connaître et documenter l'espèce, son habitat et la dynamique de la population.

Afin de mettre en valeur cette ressource faunique et commencer à en contrôler l'expansion, un encadrement réglementaire a été prévu et une chasse expérimentale s'est déroulée de 2005 à 2007. Une formation obligatoire a aussi été mise en place. C'est en 2008 qu'a officiellement été ouverte la première chasse printanière au Dindon sauvage au Québec. En 2016, un premier plan de gestion du Dindon sauvage a été élaboré afin de bien encadrer son exploitation et optimiser sa mise en valeur.

Le dindon peut causer différents dommages. Il peut couper les cordes des balles de paille ou briser la pellicule plastique qui recouvre les balles de foin ce qui entraîne leur moisissure. Ils abîment aussi les ballots d'avoine de fourrage. Ils contaminent également les balles et les ballots avec leurs excréments. Des dommages sont aussi signalés dans des vergers alors qu'ils picorent des pommes, dans des vignobles, dans des champs de concombres, de courges et de melons. Ils consomment aussi les fleurs et les feuilles de légumineuses et des petits fruits. Des accidents routiers sont aussi rapportés.

Puisque seuls les mâles sont chassés, ce qui limite la portée de la récolte, une seule année sans chasse risquerait d'entraîner un accroissement non souhaitable de la population. D'ailleurs, un des objectifs du plan de gestion du Dindon sauvage¹ du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs indique que dans les régions où les populations sont les plus abondantes, on souhaite que le nombre de plaintes associées au dindon sauvage diminue. Il est donc essentiel d'en maintenir le prélèvement en 2021.

Heure de déplacement

Une arrivée tardive sur le site de chasse peut compromettre directement le succès de récolte. Afin de réussir la chasse au dindon sauvage, il est primordial de se déplacer et de s'installer avant le lever du soleil. L'heure de positionnement recommandée est 4 h 30 AM.

¹ LEBEL, François (éd.) (2016). Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023, Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, Secteur de la faune et des parcs, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 122 p.